

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 mai 2023

Le seize mai deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LECACHEUR Julien, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAILLARD Yohan	à SOUILHE Jérôme
LANGLOIS Danielle	à CHOUTEAU Edith
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LHUISSIER Thierry	à LABORDERIE Philippe
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie

Absent(s) excusés

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAUTHERON Xavier, DELETANG Claire

Convocation adressée le 10 mai 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 17 mai 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1605-14 | Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire, au titre du Soutien à la diffusion de spectacles vivants en territoire - Saisons culturelles

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la politique culturelle du Département de Maine-et-Loire Anjou 2030 - La culture au cœur du lien social soutenant les programmes de diffusion de spectacles vivants et la présence artistique en territoire pour favoriser l'offre culturelle au plus près des habitants ;

Vu le programme de diffusion culturelle comprenant la saison de spectacles vivants, les accueils en résidences 2023-2024, et le Festival Les Traver'Cé musicales 2024 porté par la Ville des Ponts-de-Cé, Considérant l'avis du Comité consultatif Ville où il fait bon vivre en date du 2 mai 2023,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve la demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire, à hauteur de 10 000 €.**

V. GUIBERT n'a pas pris part au vote

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	28	TOTAL	28

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

